

PC.JOUR/1316 27 May 2021

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

Présidence: Suède

# 1316<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 27 mai 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture: 10 h 05 Suspension: 13 heures Reprise: 15 heures Clôture: 17 h 20

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE

À SKOPJE

Présidente, Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje (PC.FR/16/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/832/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays candidats : la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/842/21), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/810/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/808/21), Norvège (PC.DEL/817/21), Macédoine du Nord

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/16/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/833/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration)

(PC.DEL/843/21), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/838/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/809/21), Ukraine (PC.DEL/845/21), Norvège (PC.DEL/816/21), Géorgie (PC.DEL/812/21 OSCE+), Moldavie (annexe 1)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

#### Présidente

- a) Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie: Ukraine (PC.DEL/813/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/841/21), Royaume-Uni (annexe 2), Turquie (PC.DEL/839/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (annexe 3), Canada, Suisse (annexe 4)
- b) Détérioration de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes : Fédération de Russie (PC.DEL/815/21), Suisse, Ukraine, Présidente
- c) Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec l'implication directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers : Arménie (annexe 5)
- d) Violations des droits de l'homme en Lettonie : Fédération de Russie (PC.DEL/819/21) (PC.DEL/820/21), Biélorussie (PC.DEL/822/21 OSCE+), Lettonie (annexe 6)
- e) Violation par l'Arménie des dispositions de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 : Azerbaïdjan (annexe 7), Turquie (PC.DEL/834/21 OSCE+)
- f) *Premier anniversaire de la mort de G. Floyd*: États-Unis d'Amérique (PC.DEL/824/21) (PC.DEL/825/21), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/823/21), Royaume-Uni

# Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) Visite effectuée par la Présidente en exercice en Serbie et au Monténégro du 24 au 26 mai 2021 : Présidente
- b) Exposé sur la priorité de la Présidence suédoise de l'OSCE pour mai 2021 : Présidente
- c) Conférence de 2021 à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre la menace des drogues illicites et le détournement des précurseurs chimiques intitulée « Lutte

- contre le trafic illicite et la criminalité organisée connexe en suivant la trace de l'argent », devant se tenir par visioconférence le 1<sup>er</sup> juin 2021 : Présidente
- d) Séminaire intitulé « Règlement des conflits au sein de l'OSCE : possibilités de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE », prévue à Vienne et par visioconférence le 1<sup>er</sup> juin 2021 : Présidente
- e) Retraite des ambassadeurs prévue à proximité de Vienne le 13 juillet 2021 : Présidente

# Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) Point sur la situation concernant la Covid-19 dans les structures exécutives de l'OSCE: Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/71/21 OSCE+)
- b) Message vidéo de la Secrétaire générale à la 131<sup>e</sup> session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe tenue à Hambourg (Allemagne) et par visioconférence le 21 mai 2021: Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/71/21 OSCE+), Fédération de Russie
- c) Entretiens entre la Secrétaire générale et le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, S. E. M. Jeyhun Bayramov, tenus à Vienne le 25 mai 2021: Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/71/21 OSCE+)
- d) *Visite de la Secrétaire générale en Ukraine du 25 au 29 mai 2021* : Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/71/21 OSCE+)
- e) Participation de la Secrétaire générale à une retraite avec les chefs des institutions de l'OSCE et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE devant avoir lieu au Danemark dans la semaine débutant le 31 mai 2021 : Directrice du Centre de prévention des conflits
- f) Séminaire de l'OSCE sur le cycle des conflits intitulé « Dix ans après Vilnius : promotion d'une approche inclusive, englobant l'ensemble de l'OSCE, pour prévenir les conflits violents et instaurer une paix durable », tenu par visioconférence du 17 au 19 mai 2021 : Directrice du Centre de prévention des conflits

#### Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) Conférence internationale intitulée « Prévention de la torture dans le système de justice pénale : rôles et responsabilités de la police et des autres responsables de l'application des lois », devant se tenir par visioconférence le 2 juin 2021 : Suisse (également au nom du Danemark) (PC.DEL/828/21 OSCE+)

b) Adoption de la Déclaration de Rome par les dirigeants des pays du G20 et d'autres États au Sommet mondial de la santé tenu à Rome le 21 mai 2021 : Italie (annexe 8), Fédération de Russie (PC.DEL/826/21)

# 4. <u>Prochaine séance</u>:

Jeudi 3 juin 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 1

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 2 de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE

Madame la Présidente, Excellences,

Nous souhaitons la bienvenue à M. Claus Neukirch, Chef de la mission de l'OSCE en Moldavie, de retour au Conseil permanent. La délégation de la République de Moldavie prend note du rapport présenté.

Avant d'entrer dans les détails du rapport, nous voudrions attirer l'attention de la Mission sur l'utilisation précise de termes et expressions tels que la « diplomatie de la navette », la « ligne de démarcation interne », la « milice de Transnistrie » ainsi que « la mise en œuvre de l'accord sur les télécommunications reste compliquée en raison de défis juridiques », dans les rapports, compte tenu du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie. L'utilisation de cette terminologie pourrait conduire à des interprétations erronées et à une mauvaise compréhension de la situation réelle sur le terrain.

En ce qui concerne le rapport, nous tenons à faire les observations suivantes :

Permettez-nous tout d'abord de mentionner les visites en République de Moldavie de S. E. Ann Linde, Présidente de l'OSCE en exercice et Ministre suédoise des affaires étrangères, et du Représentant spécial pour le processus de règlement transnistrien, l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting, ainsi que la visite prochaine des médiateurs et des observateurs. Nous les félicitons des efforts qu'ils déploient pour faire avancer le règlement du conflit en cette période difficile marquée par la pandémie de Covid-19.

Nous tenons à remercier l'ancienne Présidence albanaise pour le soutien apporté au processus de règlement transnistrien en 2020, année marquée par les nombreux défis posés par la crise sanitaire. Nous remercions également les États participants de l'OSCE d'avoir reconfirmé l'objectif principal du format « 5+2 », qui est de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et sur l'octroi d'un statut spécial pour la région transnistrienne.

Depuis le dernier rapport présenté au Conseil permanent en octobre 2020, la situation sur le terrain n'a guère changé. Le rapport du Chef de la mission en Moldavie est

- 2 -

principalement axé sur les faits qui ont eu lieu au cours des deux derniers mois et ne rend pas compte de la situation depuis la dernière intervention au Conseil permanent.

Bien que les autorités moldaves se soient engagées de bonne foi à promouvoir des mesures de confiance et à mettre en œuvre les accords Berlin-plus, le régime inconstitutionnel poursuit ses actions provocatrices en gardant la population de la région en otage, en promouvant un faux programme de discussions et en visant à détourner l'attention de la situation réelle sur le terrain et de l'objectif principal du format « 5+2 », à savoir le règlement politique du conflit transnistrien.

Nous devons rappeler que Tiraspol a maintenu, depuis le début de la pandémie, les mêmes restrictions à la libre circulation de plusieurs catégories de citoyens. Cette situation a soulevé de sérieuses inquiétudes car de telles restrictions n'ont pas été imposées sur la rive droite du fleuve Nistru. En dépit de la situation pandémique plus grave dans les districts orientaux du pays, les représentants de la région (de Tiraspol) ont voyagé sans entrave sur le territoire du pays ainsi qu'à l'étranger. En outre, les autorités de Chişinău continuent d'apporter une aide humanitaire à la population des districts orientaux du pays, notamment en transférant des patients gravement malades dans des hôpitaux situés sur la rive droite du fleuve Nistru, en leur fournissant du matériel médical et de protection, un vaccin contre la Covid-19, etc. Certes, le régime de Tiraspol a suspendu les restrictions liées à la libre circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, mais il n'y a aucune certitude/garantie que les restrictions abusives ne seront pas réintroduites. Nous tenons à réaffirmer que le régime de quarantaine établi par Tiraspol n'était pas lié à la gestion de la pandémie elle-même, mais qu'il était un prétexte pour mettre en place des contrôles et restrictions abusifs de la circulation des personnes, des marchandises et des transports, et isoler ainsi la région du reste du pays. Nous regrettons que les faux arguments avancés par Tiraspol soient invoqués/acceptés en tant que tels dans le rapport de la Mission. Comme nous l'avons déclaré lors des séances précédentes du Conseil permanent, il existe de nombreux arguments selon lesquels les restrictions n'ont rien à voir avec la situation pandémique et sont utilisées dans l'intérêt du régime séparatiste.

Il ne fait aucun doute que les efforts devraient porter sur la liberté de circulation et nous devrions prendre note de la forte asymétrie qui existe dans ce contexte. Tiraspol devrait aborder ce problème avec un sens aigu des responsabilités. Toute la population devrait pouvoir se déplacer dans le pays sans aucune restriction.

Cette approche fondée sur l'obstruction ainsi que les déclarations publiques récurrentes du régime de Tiraspol concernant son objectif d'« obtenir une reconnaissance internationale » ou une « quasi légitimation », nuisent à la politique des petits pas et aux mesures de confiance.

Nous voudrions encourager la Mission à continuer d'accorder davantage d'attention à la situation sur le plan administratif, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation, et à en informer régulièrement les États participants. Nous réaffirmons que la tactique de Tiraspol consistant à « créer des problèmes pour les résoudre ensuite » doit être fermement découragée.

La situation des droits de l'homme dans la région continue d'être alarmante et s'est aggravée, en particulier pendant la pandémie. Les droits humains et les libertés fondamentales sont gravement violés, notamment en instrumentalisant la notion

d'« extrémisme » pour entraver la liberté d'expression et la liberté d'association et en qualifiant de « franchissement illégal de la frontière » tout franchissement de la ligne administrative intérieure, sans oublier les expulsions de personnes de leur localité, l'intimidation ainsi que la persécution des personnes qui critiquent le régime de Tiraspol.

À cet égard, nous regrettons que le rapport d'aujourd'hui ne donne pas suite aux autres cas que les autorités moldaves ont portés à l'attention de la Mission de l'OSCE en Moldavie et qui sont, à notre avis, tout aussi importants. La Cour européenne des droits de l'homme a rendu 41 arrêts dans des affaires liées à la région de Transnistrie et ses décisions doivent être exécutées. Par conséquent, une attention politique constante, un suivi et des réactions appropriées s'imposent. En cas de dégradation, les mécanismes de sanctions devraient être à l'ordre du jour. Dans le même temps, la Mission rend compte d'une affaire purement pénale concernant une personne qui a participé à l'enlèvement de deux citoyens moldaves et qui a été condamnée par un tribunal moldave non pas pour enlèvement et torture « présumés » mais pour des actes criminels qu'elle a commis et qui ont été prouvés. À cet égard, il convient d'établir une distinction claire entre le cas de Samonii et celui d'Oleg Horjan, chef d'un parti d'opposition de la région de Transnistrie, dont les droits fondamentaux ont été gravement violés par le régime de Tiraspol et qui est détenu pour des motifs politiques évidents.

#### Madame la Présidente,

S'agissant de la mise en œuvre des accords « Berlin-plus » et parmi les problèmes de longue date évoqués précédemment, nous tenons à mentionner, par exemple, le fonctionnement des écoles utilisant l'écriture latine dans la région transnistrienne. Rappelons que des établissements avaient été fermés de manière abusive par le régime de Tiraspol en 2004 et que ce problème n'est toujours pas résolu. Nous soulignons qu'il est nécessaire de créer des conditions normales et sans entrave pour qu'ils puissent fonctionner. Un autre problème concerne l'absence d'accès libre et sans entrave des agriculteurs de la région de Dubăsari à leurs terres agricoles sur la route Tiraspol-Râbnita. Tiraspol continue de politiser excessivement certaines questions inscrites à l'ordre du jour en proposant des options qui sont illégales sur le plan des lois et obligations nationales et internationales et que nous ne pouvons considérer de façon responsable. Il s'agit des questions suivantes: a) les permis de conduire neutres ; il doit être clair que seuls les permis nationaux et internationaux s'appliquent, et les autorités moldaves ont créé toutes les conditions nécessaires pour permettre à la population de la rive gauche de la rivière Nistru d'obtenir un permis de conduire reconnu internationalement. À ce jour, environ 40 000 résidents de la région ont reçu un permis de conduire national; b) les télécommunications n'impliquent pas seulement l'attribution de bandes de fréquences convenues, mais exigent également le respect des réglementations nationales et des normes internationales en la matière, telles que le respect des conditions d'octroi des licences, le traitement autorisé des données, l'élimination des interférences nuisibles, les interactions et la bonne foi dans la conduite des activités d'enquête opérationnelle, etc. La question du fonctionnement des comptes bancaires des entités économiques de la rive gauche, qui dépasse le cadre des accords Berlin-plus, est une priorité pour Tiraspol visant à obtenir l'accès au marché des services et opérations bancaires internationaux, en ignorant et en limitant les préoccupations de sécurité et les engagements internationaux de la République de Moldavie. Nous soulignons une fois de plus qu'il n'est pas possible d'avancer sur cette question tant que Tiraspol défie le droit national et international.

Nous réaffirmons que Chişinău reste ouverte à des débats constructifs sur toutes ces questions au format « 5+2 ». Nous devrions tous travailler ensemble pour sortir la région transnistrienne de mon pays de l'isolement et aider la population des deux rives du fleuve Nistru à faire face à cette pandémie, mais aussi pour surmonter les divergences qui empêchent tout progrès dans le processus global de règlement.

S'agissant de la dimension politico-militaire, nous voudrions souligner l'importance des principes de coopération entre la Mission de l'OSCE en Moldavie et la Commission mixte de contrôle (CCM), selon lesquels la Mission devrait non seulement recueillir des informations sur les incidents qui violent le régime de la zone de sécurité, mais aussi participer aux enquêtes sur ces incidents et partager ses conclusions avec l'ensemble des délégations auprès du CCM et celles des États participants de l'OSCE. Nous réaffirmons que la Mission de l'OSCE devrait s'acquitter pleinement de son mandat.

En ce qui concerne le retrait des troupes et des munitions russes du territoire de la République de Moldavie, nous notons avec regret le manque de progrès dans cette question. Notre position s'agissant du retrait complet et sans condition des forces militaires étrangères, y compris le retrait et/ou la destruction des munitions de l'arsenal de Cobasna, reste inchangée. Nous tenons à rappeler que la présence continue de forces militaires étrangères et d'armements sur le territoire de la République de Moldavie sans son consentement et contre sa volonté expresse, viole l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, et contredit à cet égard la Constitution de la République de Moldavie qui interdit le stationnement de troupes militaires étrangères sur le territoire national et les principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le mécanisme de maintien de la paix (établi par l'Accord moldaverusse du 21 juillet 1992), nous réaffirmons qu'il a depuis longtemps atteint son objectif de séparer les parties et d'assurer le cessez-le-feu. Nous souhaitons entamer les consultations avec les partenaires internationaux intéressés sur la transformation de l'arrangement actuel de maintien de la paix en une mission civile multinationale doté d'un mandat international approprié.

#### Madame la Présidente,

Je tiens à exprimer notre soutien aux activités de la Mission en matière d'assistance et d'expertise sur les questions relatives aux droits humains sur la rive droite du fleuve Nistru, à l'État de droit et à la société civile. Nous apprécions grandement les efforts déployés par la Mission pour faciliter la coopération des autorités moldaves avec les institutions compétentes de l'OSCE. Le Gouvernement moldave poursuivra ses efforts en faveur du développement socio-économique et de l'intégration de la région de Gagaouzie et de toutes les minorités ethniques. La République de Moldavie restera pleinement engagée dans la mise en œuvre de ses engagements envers l'OSCE et s'emploiera activement à promouvoir les grands principes de notre Organisation.

Enfin, nous tenons à confirmer une nouvelle fois que les autorités moldaves restent attachées à fournir un soutien maximal à la mission d'observation électorale restreinte du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans l'accomplissement de sa mission et qu'elles continueront à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les

élections présidentielles à venir soient menées de façon pleinement conforme aux normes et engagements internationaux, ainsi qu'à la législation nationale.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 2

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci Madame la Présidente. Ma déclaration de cette semaine mettra l'accent sur l'importance cruciale de la transparence.

Le Royaume-Uni demeure vivement préoccupé par les tensions accrues causées par l'intensification récente des activités militaires russes à la frontière ukrainienne et en Crimée annexée illégalement. Nous sommes déçus que la Russie ne se soit pas engagée, et n'ait toujours pas décidé de le faire, dans les processus et mécanismes de l'OSCE disponibles pour assurer la transparence nécessaire en ce qui concerne ces activités. Il serait intéressant de savoir, notamment, pourquoi la Russie estime que ses activités n'ont pas nécessité de notification au titre du chapitre V du Document de Vienne, ou ont fait l'objet d'une observation au titre du chapitre VI du Document de Vienne. Nous sommes également déçus que la Russie n'ait toujours pas cherché à répondre aux préoccupations soulevées par l'Ukraine concernant le renforcement militaire à proximité de ses frontières et en Crimée annexée illégalement, au titre du chapitre III du Document de Vienne.

Nous continuons de suivre de près le retour de certaines forces russes dans leurs bases permanentes, un retrait qui prend plus de temps que le délai annoncé par le Ministre russe de la défense, M. Sergueï Choïgou, fixé au 1<sup>er</sup> mai. Le Royaume-Uni demande à nouveau à la Russie de faire preuve de transparence en ce qui concerne le retrait des forces concernées et de veiller à ce que la présence des forces restantes ne contribue pas à une nouvelle escalade des tensions.

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, la transparence de la situation sur le terrain dans le conflit déclenché et alimenté par la Russie reste également essentielle. Pourtant, la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) continue de se heurter à des difficultés inacceptables dans l'exécution de son mandat, notamment à des restrictions de sa liberté de mouvement dans le segment de la frontière entre l'Ukraine et la Russie qui n'est pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Il est indispensable d'établir une surveillance véritablement complète de l'ensemble du segment de la frontière d'État qui échappe au contrôle du Gouvernement ukrainien.

Outre la MSO, la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle frontaliers russes est un autre moyen de l'Organisation permettant d'améliorer la transparence. Lors des discussions précédentes sur la prorogation de son mandat, nous avons

- 2 -

souligné les inconvénients que représente une période de mandat plus courte pour la Mission d'observation et avons posé des questions légitimes à la Russie sur la raison pour laquelle elle estime qu'une période de deux mois est préférable. Son refus de répondre ne nous laisse pas d'autre choix que de conclure qu'il s'agit là d'un nouvel acte de la Russie visant à saper la transparence et à entraver les efforts déployés par l'OSCE pour régler le conflit. Nous rappelons que les accords de Minsk prévoient une observation de l'ensemble du segment de la frontière d'État ukraino-russe qui échappe temporairement au contrôle du Gouvernement ukrainien. La Mission d'observation est loin d'effectuer une surveillance complète mais elle assure néanmoins une transparence importante concernant la situation aux deux points de contrôle le long de cette frontière. Cette transparence, et l'impact qu'elle a sur la confiance, est d'autant plus nécessaire que l'on assiste au plus grand mouvement de troupes russes le long de la frontière ukrainienne depuis 2014. Nous demandons donc une fois de plus que le mandat de la Mission d'observation soit prorogé de quatre mois afin qu'elle puisse continuer de s'acquitter efficacement de son important mandat.

Enfin, nous souhaitons faire part de nos préoccupations quant au manque de transparence concernant la sécurité et la situation humanitaire en Crimée. Nous avons demandé à maintes reprises que la MSO de l'OSCE puisse accéder librement à l'ensemble de l'Ukraine, y compris la Crimée, comme le prévoit son mandat. En outre, le Royaume-Uni continue de demander à la Russie d'autoriser les missions internationales de surveillance des droits de l'homme à se rendre en Crimée. Plus de 100 prisonniers politiques ukrainiens sont toujours détenus en Russie et en Crimée, dont Ivan Yatskin qui a été condamné la semaine dernière à 11 ans de détention dans une colonie pénitentiaire de haute sécurité. De nombreux prisonniers sont détenus dans des conditions inhumaines, soumis à la surpopulation carcérale, à de mauvaises conditions sanitaires et à un manque de lumière et d'air naturels. Le Royaume-Uni est consterné par ce traitement et demande à la Russie de libérer immédiatement tous les prisonniers politiques ukrainiens.

Nous réaffirmons notre soutien aux accords de Minsk, qui visent à apporter une solution pacifique au conflit dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'aux travaux du Groupe de contact trilatéral et des quatre pays du format Normandie à cet égard. Nous appelons la Russie à respecter ses engagements.

La Russie doit retirer son personnel militaire et ses armes du territoire de l'Ukraine, cesser d'appuyer les formations armées qu'elle soutient et mettre fin aux restrictions d'accès et aux intimidations à l'encontre de la MSO dans les zones tenues par les formations armées soutenues par la Russie.

Le Royaume-Uni soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnaîtrons pas, l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Le Royaume-Uni a toujours soutenu l'Ukraine en s'opposant à tous les cas d'agression russe contre ce pays, et elle continuera à le faire, notamment par le biais de sanctions, aux côtés de ses partenaires internationaux.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 3

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Un nombre important de forces militaires russes sont encore présentes le long de la frontière entre la Russie et l'Ukraine, en Crimée occupée par la Russie et en Ukraine orientale, le long de la ligne de contact à l'intérieur de l'Ukraine. Cela fait près de deux mois que l'Ukraine a invoqué le mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne concernant le renforcement agressif et unilatéral des forces militaires russes en mars et avril. Moscou a refusé de fournir une réponse sur le fond.

La Russie a exacerbé les tensions dans une région déjà instable. Grâce à la retenue de l'Ukraine face à l'activité militaire de la Russie, le conflit dans le Donbass n'a pas connu d'escalade, bien que la violence se poursuive au quotidien. Il est important de rappeler que des soldats et des civils ukrainiens continuent d'être blessés et tués à cause de l'agression de la Russie. Nous demandons instamment à la Russie de renoncer complètement à son renforcement militaire et de s'engager à nouveau à respecter le cessez-le-feu négocié par l'OSCE.

La situation sur le terrain est loin d'être calme. Au contraire, après être tombées à des niveaux historiquement bas l'automne dernier, les violations du cessez-le-feu ont régulièrement augmenté ces derniers mois. Bien qu'elles restent inférieures à celles de certaines années passées, les violations quotidiennes du cessez-le-feu signalées par la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) se comptent à nouveau par centaines.

Alors que la communauté internationale cherchait à apaiser les tensions causées par la dernière provocation en date de la Russie, Moscou a pris des mesures supplémentaires pour compromettre la résolution pacifique du conflit qu'elle continue d'alimenter dans l'est de l'Ukraine. À l'heure actuelle, la Russie entreprend une nouvelle action qui, si elle est mise en œuvre, aura un impact négatif sur le terrain : Moscou s'oppose sans raison à la prolongation standard de quatre mois du mandat de la Mission d'observation aux points de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk, et cherche à la limiter prolongation à deux mois.

La Mission d'observation, déjà fortement encadrée par la Russie, est un outil précieux de renforcement de la confiance qui permet aux États participants d'avoir un aperçu supplémentaire de la situation sur le terrain dans l'est de l'Ukraine. Une prolongation de deux mois entraînerait des complications administratives supplémentaires pour la Mission chargée

- 2 -

de surveiller les frontières, car cela réduirait encore la capacité de l'OSCE à s'acquitter de cette tâche, comme le prévoit le Protocole de Minsk.

Nous devons poser à nouveau la question à la Russie : que cherchez-vous à cacher ? En tant que membre de ce Conseil permanent et signataire des trois accords de Minsk, la Russie s'est engagée solennellement à promouvoir une résolution pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Ses actions à l'égard de la Mission d'observation remettent clairement en question ses déclarations laissant entendre un réel intérêt pour la fin de la violence en Ukraine et la facilitation d'un règlement politique. Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur sa proposition de réduire de moitié le mandat de la Mission d'observation. Nous ne voyons pas en quoi une telle attitude est bénéfique pour la sécurité et la confiance mutuelle ; nous avons besoin de coopération et de transparence, et non d'unilatéralisme et de menaces voilées.

En Crimée, les autorités d'occupation russes soumettent les Tatars de Crimée, les Ukrainiens de souche et les membres d'autres groupes ethniques et religieux minoritaires de la péninsule à des actes de harcèlement, d'arrestation et de détention, voire à des actes de torture, dans le cadre de la campagne menée par Moscou pour punir l'opposition pacifique à l'occupation. La Russie empêche la MSO et les groupes internationaux de surveillance des droits humains d'accéder à la péninsule, mais les informations concernant la répression russe continuent de nous parvenir.

Cette semaine marque le cinquième anniversaire de la disparition d'Ervin Ibragimov, militant civique tatare de Crimée qui n'a pas été revu depuis qu'il a été embarqué de force dans une camionnette par la police routière à Bakhchisarai le 24 mai 2016. Il est l'un des douze Tatars de Crimée qui ont disparu sans laisser de trace depuis le début de l'occupation. Nous demandons à la Russie : Où est M. Ibragimov ? Pourquoi l'enquête sur sa disparition at-elle été classée ? Des dizaines d'autres opposants à l'occupation continuent de croupir dans les prisons russes.

Server Mustafayev, coordinateur du mouvement de défense des droits humains « Crimean Solidarity », purge une peine de 14 ans dans une prison russe en représailles de son militantisme visant à dénoncer les abus de l'occupation. Nous n'oublierons aucun des prisonniers politiques ukrainiens actuellement détenus par la Russie, qui sont plus d'une centaine au total.

Nous condamnons en outre les efforts déployés par la Russie visant à harceler et intimider les dirigeants tatars de Crimée, notamment le fait que les procureurs aient requis, le 24 mai, une peine de neuf ans de prison dans le procès par contumace du Président du Mejlis, Refat Chubarov.

Nous appelons la Russie à mettre fin à son occupation de la Crimée et à libérer tous les prisonniers politiques ukrainiens. Par ailleurs, nous demandons à la Russie de respecter les engagements qu'elle a volontairement pris les 5 et 14 septembre 2014 à Minsk, de retirer tout le matériel et troupes militaires de l'est de l'Ukraine.

- 3 -

Madame la Présidente, les États-Unis soutiennent pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, jusqu'à ses eaux territoriales. Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnaîtrons jamais, la prétendue annexion de la Crimée par la Russie. Nous nous associons à nos partenaires européens et à tous ceux qui ont affirmé que les sanctions que nous avons prises contre la Russie en rapport avec l'Ukraine resteront en place jusqu'à ce que la Russie mette pleinement en œuvre ses engagements de Minsk et rende à l'Ukraine le contrôle total de la Crimée.

Merci, Madame la Présidente.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 4

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE

Madame la Présidente,

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) continue de faire état d'une violence accrue dans la zone du conflit, des violations du cessez-le-feu ayant été de nouveau constatées le long de l'ensemble de la ligne de contact. La MSO a par ailleurs recensé deux cas d'utilisation d'armes lourdes proscrites par les accords de Minsk. Elle a également continué de constater la présence d'armes proscrites par les accords de Minsk dans des zones dont elles auraient dû être retirées, essentiellement des zones n'étant pas sous le contrôle du Gouvernement.

La MSO a confirmé que quatre civils ont été blessés au cours de la période considérée, dont un mortellement – un garçon de 17 ans qui a marché sur une mine – à la suite de la détonation d'engins explosifs et de bombardements. La Mission a confirmé le chiffre de 28 victimes civiles dont 10 ont perdu la vie en 2021. Ces chiffres soulignent que la population civile paie un lourd tribut à l'accroissement de la violence dans la zone du conflit. Nous renouvelons notre appel à adhérer au cessez-le-feu. Nous demandons aux parties de respecter le droit international humanitaire, qui englobe la protection des civils et des biens de caractère civil, et de respecter les obligations qui leur incombent dans le domaine des droits de l'homme. Nous demandons par ailleurs aux parties de progresser dans la mise en œuvre du plan de déminage actualisé qui a été convenu au Sommet de Paris du Format Normandie en décembre 2019.

#### Madame la Présidente,

Selon d'autres informations préoccupantes, une explosion s'est produite non loin d'une patrouille de la MSO à proximité de la station de filtration de Donetsk, malgré les garanties de sécurité en place. La liberté de circulation de la MSO continue par ailleurs d'être fortement restreinte, essentiellement dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement. Depuis mars, la Mission constate une autre tendance inquiétante : elle se voit refuser l'échange de ses remorques à travers la ligne de contact dans la région de Donetsk, ce qui entrave encore plus la bonne gestion de la Mission. La Suisse condamne les attaques et les restrictions quelles qu'elles soient dont les patrouilles de la MSO font l'objet car elles empêchent la Mission d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées et entravent sa capacité

d'observation. Nous espérons que les vols des drones à long rayon d'action, qui ont été interrompus pour le moment, pourront reprendre sans tarder.

Ma délégation déplore le fait que la population civile continue d'être confrontée à de graves difficultés lorsqu'elle traverse la ligne de contact. Nous demandons que tous les postes de contrôle soient ouverts sans délai.

#### Madame la Présidente.

Nous avons pris note des explications de la délégation russe concernant la prorogation du mandat de la Mission d'observation aux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk. À toutes fins utiles, ma délégation tient à répéter que la Suisse a une nette préférence pour une prorogation d'une durée de quatre mois ou plus. En outre, nous souhaitons mettre en garde contre l'établissement d'un lien entre la prorogation de la Mission d'observation des frontières et la réalisation de progrès au sein du Groupe de contact trilatéral. Si la prorogation est du ressort du Conseil permanent, l'accomplissement de progrès au sein du Groupe ne relève pas de la compétence du Conseil.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 5

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

Je voudrais commencer par informer le Conseil permanent que, tôt ce matin, les forces armées azerbaïdjanaises qui sont présentes illégalement sur notre territoire depuis le 12 mai ont enlevé six soldats arméniens qui effectuaient des travaux de construction dans une zone frontalière de la région de Gegharkunik, située sur le territoire souverain de la République d'Arménie. Cette agression inacceptable et provocatrice, commise par les forces armées azerbaïdjanaises sur le territoire souverain de l'Arménie, indique une fois de plus que l'Azerbaïdjan a choisi la voie de l'escalade et que son objectif ultime est de s'emparer du territoire arménien.

La déclaration publiée immédiatement après par le Ministère de la défense de l'Azerbaïdjan affirmant que les forces armées arméniennes avaient tenté d'infiltrer le territoire azerbaïdjanais montre que cet acte d'enlèvement et de prise d'otages a été soigneusement planifié à l'avance. De plus, les allégations de la partie azerbaïdjanaise défient toute logique puisqu'on ne peut pas infiltrer son propre territoire. Les actions précipitées de la délégation azerbaïdjanaise ici, à l'OSCE, attestent aussi de la nature préplanifiée de cette opération, qui a été dûment appuyée par la désinformation et la propagande. Nous entendrons bientôt certains éléments de cette propagande dans le cadre de la question d'actualité soulevée par cette délégation.

Ces actions provocatrices commises par les dirigeants politico-militaires de l'Azerbaïdjan visent à aggraver une situation déjà tendue qui pourrait sérieusement compromettre la situation fragile de la sécurité dans la région. Il semblerait qu'en organisant de telles incursions sur le territoire souverain de l'Arménie, l'Azerbaïdjan tente délibérément de déclencher une nouvelle guerre. La direction politico-militaire de ce pays porte l'entière responsabilité de toutes les actions des forces armées azerbaïdjanaises et de leurs conséquences. Nous condamnons fermement l'usage de la force fait par l'Azerbaïdjan pour empiéter sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République d'Arménie.

Madame la Présidente,

Lors de la dernière réunion spéciale du Conseil permanent, le 25 mai, ma délégation a présenté des informations préliminaires sur les actions provocatrices des forces armées

- 2 -

azerbaïdjanaises à la suite desquelles un soldat arménien, le sergent Gevorg Khurshudyan, a été mortellement blessé alors qu'il était en service dans les environs immédiats du village de Verin Shorzha, dans la province arménienne de Gegharkunik. Ce meurtre inacceptable et délibéré d'un soldat arménien est principalement dû à la présence illégale des forces armées azerbaïdjanaises sur le territoire souverain de l'Arménie, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et des principes de l'OSCE. La partie arménienne a indiqué qu'elle était prête à mener une enquête internationale afin de clarifier toutes les circonstances de cet incident mortel. Il est évident qu'en refusant de retirer ses forces armées du territoire souverain de l'Arménie, l'Azerbaïdjan cherche à aggraver la situation, à perturber la mise en œuvre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 et à déclencher une nouvelle guerre contre l'Arménie proprement dite.

Dans le même temps, afin de dissimuler son incursion militaire illégale en territoire arménien, l'Azerbaïdjan tente de présenter ce processus comme un processus de délimitation et/ou de démarcation frontalière. Il s'agit d'un faux récit et d'une tactique de désinformation que nous dénonçons catégoriquement. Nous tenons à souligner une fois de plus que le fait de compter sur les commandants de terrain et le personnel militaire pour procéder à la délimitation et à la démarcation des frontières est un non-sens total et équivaut à mettre la charrue avant les bœufs. La délimitation et la démarcation devraient être effectuées par une commission conjointe composée de membres des deux parties, qui, dans un environnement calme et raisonnable et en s'appuyant sur les connaissances et les compétences pertinentes, devraient examiner et se mettre d'accord sur les questions litigieuses, qui se poseront inévitablement dans un processus aussi complexe et long.

L'Azerbaïdjan doit cesser son comportement agressif et clairement provocateur et retirer immédiatement ses troupes du territoire souverain de l'Arménie.

Cette violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Arménie est une conséquence directe de la guerre d'agression menée par l'Azerbaïdjan et ses alliés contre la population de l'Artsakh afin de priver ce dernier de son droit à l'autodétermination et de son droit de vivre librement sur sa terre natale. L'absence de réponse ferme à l'usage de la force que fait l'Azerbaïdjan pour « résoudre » le conflit, ou aux violations graves et massives des droits de l'homme perpétrées par ce pays, n'a fait qu'encourager les dirigeants autoritaires de Bakou à intensifier leur politique hostile et leur attitude agressive à l'égard de la République d'Arménie, qui vise désormais à s'emparer du territoire arménien, à menacer la population arménienne locale et à la priver de ses moyens de subsistance en la forçant ainsi à fuir sa terre natale.

Si le comportement de l'Azerbaïdjan ne nous surprend pas, nous avons néanmoins été surpris, c'est le moins qu'on puisse dire, par les déclarations conciliantes que nous avons entendues de certains États participants à la dernière séance spéciale du Conseil permanent. Les tentatives visant à passer sous silence le comportement problématique et inacceptable de l'Azerbaïdjan avant, pendant et après la guerre d'agression de l'année dernière, y compris ses violations des normes du droit international, et à éviter d'appeler Bakou à répondre de ses crimes et transgressions graves ne sont pas utiles et ne font qu'aggraver la situation. Quoi qu'en disent l'Azerbaïdjan ou certains autres États participants, le conflit est loin d'être terminé et seul un règlement politique global fondé sur le respect des droits et libertés fondamentaux des populations d'Arménie et de l'Artsakh, notamment le droit inaliénable de

la population de cette zone à l'autodétermination, pourrait apporter la stabilité, la sécurité et la paix à la région.

### Chers collègues,

La retenue dont fait preuve la partie arménienne ne doit pas être interprétée à tort comme un signe de tolérance à l'égard des tentatives visant à s'emparer de son territoire souverain. Les troupes azerbaïdjanaises doivent se retirer sans condition et sans plus attendre du territoire de l'Arménie et retourner aux positions initiales qu'elles occupaient le 11 mai. Les agressions de l'Azerbaïdjan à l'intérieur du territoire souverain arménien donnent à la République d'Arménie le droit de prendre toutes les mesures nécessaires et adéquates pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale et assurer la sécurité de sa population.

Les autorités arméniennes tentent actuellement de régler la situation par des négociations et d'autres moyens politiques et diplomatiques afin d'éviter une nouvelle escalade et d'éventuelles victimes. Dans ces efforts, l'Arménie compte également sur le soutien de ses partenaires internationaux et sur les mécanismes de sécurité régionaux et internationaux, notamment l'OSCE. À cet égard, il convient de faire comprendre à l'Azerbaïdjan que les États participants ne toléreront pas les violations du droit international et le mépris des principes et des engagements de l'Organisation. L'OSCE, qui est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde, devrait faire preuve de cohérence sur des questions aussi graves. Une approche sélective ainsi qu'une politique de « deux poids, deux mesures » et de conciliation avec l'agresseur mineraient de manière irréversible la crédibilité de l'Organisation.

#### Madame la Présidente,

Au cours des sept mois qui ont suivi la cessation des hostilités dans la guerre d'agression menée par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et sa population, l'Arménie a mis en œuvre de bonne foi ses engagements au titre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. En revanche, l'Azerbaïdjan continue de violer un certain nombre de dispositions clés de la déclaration, qui prévoient notamment sa participation à la mise en œuvre.

Nous avons déjà présenté en détail les violations flagrantes et continues commises par l'Azerbaïdjan des dispositions de la déclaration trilatérale, en particulier des premier, septième et huitième paragraphes.

Nous avons également constamment évoqué ici, au Conseil permanent, le sort des prisonniers de guerre et des captifs civils arméniens détenus en Azerbaïdjan. Or cette question n'est toujours pas résolue bien que le paragraphe 8 de la déclaration trilatérale énonce clairement que les prisonniers de guerre arméniens auraient dû être libérés immédiatement après la cessation des hostilités.

Malgré les nombreux appels de la communauté internationale, l'Azerbaïdjan continue d'utiliser les prisonniers de guerre arméniens comme un outil contre l'Arménie et l'Artsakh. En outre, l'Azerbaïdjan a porté contre eux des accusations criminelles fabriquées de toutes pièces, violant ainsi de manière flagrante les normes du droit humanitaire international et ses obligations au titre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Les poursuites pénales engagées contre des prisonniers de guerre et des civils arméniens en captivité auxquels des

« aveux » ont été extorqués par la torture, la coercition et les abus physiques, psychologiques et émotionnels, et en particulier les poursuites engagées contre MM. Lyudvik Mkrtchyan et Alyosha Khosrovyan, capturés lors de la récente agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh, sont autant de faits qui reviennent à se moquer du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève de 1949, puisque les « renseignements » ainsi obtenus ne peuvent pas servir de base à des poursuites pénales et n'ont aucune valeur probante.

Compte tenu des nombreuses preuves de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants et de pressions psychologiques exercées sur les prisonniers de guerre et les captifs civils arméniens détenus en Azerbaïdjan, il apparaît plus qu'urgent de les libérer immédiatement, sans aucune condition préalable, et de les rapatrier.

#### Chers collègues,

La récente allocution prononcée par le ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères devant le Conseil permanent n'a pas permis de faire passer de message convaincant susceptible de corroborer les déclarations d'intention de ce pays, qui se dit prêt à instaurer la confiance et à favoriser la réconciliation. Il s'agissait au contraire d'un excellent exemple de la rhétorique et de la propagande anti-arméniennes employées par les dirigeants azerbaïdjanais, qui prônent sans cesse une politique belligérante et rejettent le blâme sur l'autre partie.

Des postures délibérément fanfaronnes concernant l'utilisation de la force et de l'agression armée comme moyen de règlement des conflits, des tentatives de dissimuler les crimes de guerre et les violations du droit international commis par l'Azerbaïdjan au cours de la guerre d'agression de l'année dernière et antérieurement ainsi que de nouvelles allégations hautement contestables et infondées contre l'Arménie sont les principales caractéristiques de la déclaration du ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères.

En outre, dans un pays où il n'existe pas d'opinion alternative crédible ni de sources de vérification des informations, où le Bureau du Procureur général engage des poursuites pénales sur la base d'informations obtenues sous la contrainte et où les auteurs des pogroms de Bakou, Kirovabad et Soumgaït ainsi que des massacres de Maragha, Getashen et Shahumyan, qui ont coûté la vie à des centaines d'Arméniens (y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées) et qui sont discrètement éludés par les autorités azerbaïdjanaises, n'ont toujours pas été poursuivis. Dès lors, toute allégation contre l'Arménie n'est rien d'autre qu'un effet de propagande peu crédible.

#### Madame la Présidente,

Dans un autre ordre d'idées et compte tenu du fait que la question a été soulevée par certaines délégations, permettez-moi de préciser que la délégation arménienne convient de la nécessité d'adopter rapidement le budget unifié de l'OSCE afin d'assurer le fonctionnement normal de l'Organisation et la bonne mise en œuvre des activités programmatiques de ses structures. Pour ce faire, il faut notamment parvenir à un consensus sur les propositions budgétaires, notamment sur le mandat et les activités inchangés des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et du Représentant personnel du Président en exercice. À cet égard, nous réaffirmons le soutien de l'Arménie aux propositions budgétaires relatives au Processus

de Minsk et au Représentant personnel du Président en exercice, telles qu'elles ont été présentées par le Secrétariat et la Présidence suédoise de l'OSCE.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 6

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Madame la Présidente,

Toutes les accusations qui viennent d'être émises par la délégation russe sont sans fondement : les informations fournies sont soit déformées et sorties de leur contexte, soit même totalement erronées. Nous avons déjà réfuté ces accusations à plusieurs reprises.

Il est un fait que la situation en matière de droits de l'homme est susceptible d'être améliorée d'une manière ou d'une autre dans tous les pays du monde sans exception, dans tous les pays, y compris la Fédération de Russie. Et y compris la Lettonie, quoique pas en lien avec les questions qui viennent d'être mentionnées par la délégation russe.

Des violations des droits de l'homme préoccupantes ou, pour reprendre les termes de la délégation russe, « flagrantes et massives » sont effectivement commises dans certains États participants de l'OSCE, dont, entre autres, des violations des droits des minorités nationales, de la liberté de croyance, de la liberté d'expression, de la liberté de réunion, de la liberté de circulation et du droit à une procédure régulière. Toutefois, les violations alarmantes des droits de l'homme qui peuvent être observées actuellement dans l'espace de l'OSCE ne sont très certainement pas commises en Lettonie.

À ce propos, je tiens à commenter les références à mon pays faites par le distingué représentant de la Biélorussie et par le distingué représentant de la Fédération de Russie à propos des drapeaux hissés pendant le championnat du monde de hockey sur glace qui se déroule actuellement à Riga. Premièrement, la décision relative au drapeau à utiliser pour représenter l'équipe de la Fédération de Russie n'a pas été prise par la Lettonie. Deuxièmement, il est exact que le Ministre letton des affaires étrangères, S. E. M. Edgars Rinkēvičs, et le maire de Riga, M. Mārtiņš Staķis, ont décidé de hisser le drapeau blanc-rouge-blanc historique de la Biélorussie dans le centre de Riga, devant les lieux officiels où se déroule le championnat. Après l'interception du vol Ryanair FR4978 d'Athènes à Vilnius dimanche dernier, cette mesure a été prise par les responsables lettons susmentionnés en signe de solidarité avec la société civile biélorusse dans sa lutte pour la démocratie en Biélorussie et, plus particulièrement, avec le journaliste Raman Pratasevich et sa compagne Sofia Sapega, qui sont détenus illégalement et dont nous exigeons la libération immédiate.

Abaisser ou hisser un drapeau est une réaction diplomatique alors qu'intercepter un avion de ligne, c'est-à-dire un avion civil, ne l'est pas.

Les raisons qui nous ont conduit à hisser le drapeau blanc-rouge-blanc à Riga sont la vraie « question d'actualité » dont nous devrions nous préoccuper ici. Les atteintes flagrantes et scandaleuses à la liberté des médias, à la liberté de réunion, à la liberté d'expression et à la sécurité des journalistes dont nous continuons d'être les témoins dans les pays dont les représentants se sont exprimés avant la Lettonie au titre de ce point de l'ordre du jour sont autant de questions qui requièrent notre action immédiate.

Merci, Madame la Présidente. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 7

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite appeler l'attention du Conseil permanent sur la dernière violation en date par l'Arménie des dispositions de la déclaration trilatérale signée par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie le 10 novembre 2020.

Comme l'a indiqué le Ministère azerbaïdjanais de la défense, du 24 au 26 mai, les positions des forces armées azerbaïdjanaises stationnées dans les districts azerbaïdjanais de Kalbadjar et de Gadabay ont été soumises régulièrement à des tirs d'armes légères depuis les positions des forces armées arméniennes situées dans la région arménienne de Gegharkunik. La partie azerbaïdjanaise n'a pas procédé à des tirs de riposte et n'a pas non plus subi de pertes.

Par ailleurs, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a indiqué que, le 27 mai, vers 3 heures du matin, deux groupes de reconnaissance-sabotage des forces armées arméniennes, composés respectivement de 9 et de 15 militaires, ont infiltré le territoire azerbaïdjanais en direction du village de Yukhari Ayrim dans le district de Kalbadjar sur la frontière d'État arméno-azerbaïdjanaise. Ces groupes de sabotage ont tenté de poser des mines le long des routes d'approvisionnement et des passages menant aux postes de l'armée azerbaïdjanaise, ainsi que de commettre d'autres actes de sabotage. Grâce aux mesures opérationnelles prises en urgence par les forces armées azerbaïdjanaises contre les deux groupes, six militaires arméniens ont été neutralisés, désarmés et faits prisonniers, tandis que les autres militaires ont battu en retraite. Plusieurs véhicules de combat, dont des chars des forces armées arméniennes, étaient par ailleurs massés à proximité de la frontière. Les contre-mesures prises par les forces armées azerbaïdjanaises ont permis de stopper leur mouvement. La situation opérationnelle dans cette direction est actuellement sous le contrôle de la partie azerbaïdjanaise.

Ces provocations de l'Arménie constituent une violation manifeste de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, dont la première clause prévoit un cessez-le-feu complet et une cessation de toutes les hostilités dans l'ancienne zone de conflit.

Lors de la séance du Conseil permanent de la semaine dernière, nous avons attiré l'attention sur les récentes déclarations de certains États participants, en particulier les pays coprésidents du Groupe de Minsk, qui ont manifesté un intérêt inhabituel pour le dernier incident en date à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous avons réaffirmé à cet égard que la délimitation et la démarcation des frontières était une question bilatérale qui nécessitait une diplomatie silencieuse et demandé à ces États participants de s'abstenir de faire des déclarations susceptibles de compliquer encore une situation déjà fragile. Nous avons en particulier fait observer que de telles déclarations ne pouvaient en aucun cas contribuer à une solution pacifique de la question et qu'elles risquaient au contraire d'avoir l'effet inverse en encourageant l'Arménie à prendre des mesures provocatrices et à camper sur sa position qui n'est pas constructive.

Les déclarations irresponsables concernant le recours à la force pour résoudre le problème à la frontière d'État avec l'Azerbaïdjan, qui ont été faites par les autorités azerbaïdjanaises immédiatement après les déclarations susmentionnées de certains États participants, sont révélatrices à cet égard. Ces menaces proférées par de hauts fonctionnaires arméniens ces dernières semaines ont apparemment servi à préparer le terrain pour les provocations les plus récentes. Dans ce contexte, nous pensons que les déclarations faites par certains États participants à propos de l'incident qui s'est produit à la frontière d'État ont en définitive encouragé l'Arménie à violer le cessez-le-feu prévu dans la déclaration trilatérale et à tenter de transférer un nouveau groupe de sabotage sur le territoire azerbaïdjanais.

Après que les membres des groupes de sabotage ont été faits prisonniers aujourd'hui par les forces armées azerbaïdjanaises, le Premier Ministre arménien, N. Pashinyan, a reconnu que des militaires arméniens avaient été capturés alors qu'ils posaient des mines le long de la frontière d'État. Il semble donc que, plutôt d'examiner dans un esprit positif la proposition de créer une commission interétatique pour procéder à la délimitation et à la démarcation de l'ensemble de la frontière internationale entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, l'Arménie a décidé de miner ces territoires dans une tentative de nuire aux efforts visant à résoudre les questions liées à la détermination de la frontière d'État entre les deux pays par des moyens politico-diplomatiques. Nous vous rappelons aussi le refus persistant de l'Arménie d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire coutumier en ne publiant pas les cartes des mines qu'elle a posées en très grand nombre dans les territoires azerbaïdjanais libérés.

Nous rappelons par ailleurs les déclarations faites par de nombreux États participants demandant à l'Azerbaïdjan de libérer tous les prétendus prisonniers de guerre et autres détenus. L'Azerbaïdjan a déclaré clairement que les personnes qui ont été dépêchées par l'Arménie sur le territoire azerbaïdjanais dans le but d'y commettre des actes de sabotage et de terrorisme durant la période qui a suivi la signature de la déclaration trilatérale ne sont pas et ne peuvent pas être considérées comme des prisonniers de guerre au sens du droit international humanitaire et tombent sous le coup du droit pénal de la République d'Azerbaïdjan. Nous avons donc découragé ces États participants de considérer ces personnes comme des prisonniers de guerre. La dernière tentative de sabotage par l'Arménie pour s'infiltrer en territoire azerbaïdjanais illustre de manière flagrante que l'Arménie n'a pas abandonné ses tentatives futiles de compromettre une paix fragile. Après l'arrestation de ce groupe de six militaires arméniens, nous demandons maintenant à ces États participants d'adopter une position juste et cohérente en condamnant les actions provocatrices de

l'Arménie. Nous les décourageons en outre de réitérer leurs vieux discours sur les prétendus prisonniers de guerre et détenus en Azerbaïdjan.

Il est indispensable pour l'Arménie d'évaluer posément les efforts déployés en vue de stabiliser la situation et de ne pas faire d'erreur d'appréciation susceptible de compromettre la paix fragile qui a été rétablie dans la région avec la signature de la déclaration trilatérale. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, l'Azerbaïdjan est déterminé à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, ainsi qu'à normaliser les relations interétatiques avec l'Arménie sur la base du respect inconditionnel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des deux pays, et il demande instamment à l'Arménie d'en faire autant en adoptant une position tout aussi constructive. Nous partons du principe que toutes les questions, y compris celles relatives au processus de démarcation et de délimitation de la frontière d'État entre les deux pays, devraient être traitées dans le strict respect des normes et des principes du droit international. Les désaccords qui se produisent dans le cadre de ce processus devraient être résolus pacifiquement par des moyens politico-diplomatiques plutôt qu'en exploitant ces questions à des fins politiques et en recourant à des provocations telles que la violation du cessez-le-feu et l'envoi de groupes de sabotage en territoire azerbaïdjanais.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.



PC.JOUR/1316 27 May 2021 Annex 8

**FRENCH** 

Original: ITALIAN

1316<sup>e</sup> séance plénière

Journal nº 1316 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Merci, Madame la Présidente.

Le 21 mai, le Sommet mondial de la santé, un événement spécial organisé par la présidence italienne du G20 en collaboration avec la Commission européenne, a eu lieu à Rome et en ligne. Les travaux ont concerné 24 pays, 21 chefs d'État ou de gouvernement et 12 organisations internationales. Les participants, plus diversifiés et nombreux que lors du G20, ont fait du Sommet mondial de la santé un événement particulièrement important dans le cadre multilatéral, permettant à l'Italie et à l'Europe de jouer un rôle de premier plan sur les questions de santé mondiale à ce stade critique.

Pour la première fois depuis l'apparition de la pandémie, le sommet a réuni (virtuellement) les principaux acteurs mondiaux, qui se sont penchés sur les questions de lutte contre la Covid-19, de protection de la santé mondiale et de prévention des crises sanitaires. La diffusion en direct de l'événement a envoyé un signal politique clair et visible à l'opinion publique mondiale sur l'engagement de la communauté internationale.

Les discussions qui ont eu lieu entre les dirigeants ont débouché sur des résultats politiques et pratiques très importants, notamment la réaffirmation du rôle clé de la coopération internationale et de la solidarité entre les pays pour surmonter la crise actuelle.

Les pays et organisations représentés ont adopté la déclaration de Rome, structurée autour d'un préambule et d'un ensemble de 16 principes qui, bien que de nature et de portée essentiellement politiques, jettent les bases d'une action concrète future des différents acteurs (publics et privés, monde scientifique et société civile) visant à promouvoir la santé mondiale et à prévenir d'éventuelles nouvelles crises sanitaires mondiales. Ces principes préconisent notamment de renforcer l'architecture sanitaire mondiale, d'encourager des politiques économiques et sociales qui tiennent compte de la santé, d'accroître la capacité de production de vaccins, d'investir dans la formation du personnel de santé et le développement de centres de recherche et de systèmes d'alerte rapide, et de promouvoir de nouveaux instruments financiers pour soutenir les investissements dans la santé mondiale.

La Déclaration, qui est l'aboutissement de plusieurs séances de négociations difficiles, est une synthèse fructueuse des différents intérêts et positions représentés par les pays qui ont participé aux débats. Comme l'ont souligné de nombreux dirigeants qui se sont exprimés, il

s'agira d'une étape importante vers une coopération toujours plus étroite et plus concrète pour prévenir et combattre efficacement les pandémies.

Nous pensons que les conclusions du Sommet mondial de la santé démontrent une fois de plus qu'une approche multilatérale est toujours vitale aujourd'hui et peut produire des résultats substantiels, tant sur des questions controversées que sur des sujets sur lesquels il est plus facile de trouver une convergence de vues. Il s'agit là de l'objet même du multilatéralisme, auquel mon pays est pleinement attaché, qui est de trouver collectivement des solutions à des problèmes communs grâce à un dialogue qui tient compte à tout moment de la nécessité d'une compréhension mutuelle et d'une volonté de compromis.

- 2 -

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.